

SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes ANTOINE Michèle, AYADI Jalila, BOYER Candice, CHABRAT Béatrice et LANGRY Véronique.
MM. LEMAITRE Yves, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno et ROLLET Thibault.

EXCUSÉE :

Mme DUBOIS Véronique.

SECRÉTAIRE :

Mr ROLLET Thibault.

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2023 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable des finances publiques à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion du comptable des finances publiques pour l'exercice 2023.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Recette de Fonctionnement de l'exercice	260 199.98€
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	248 194.93€
Report en section de fonctionnement	160 801.92€
Résultat 2023	172 806.97€

Section d'Investissement

Recette d'Investissement de l'exercice	44 584.93 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice	200 660.84 €
Report en section d'investissement	85 019.08 €
Résultat 2023	-71 056.83 €

Sous la présidence de Mme ANTOINE Michèle, le Maire ne participant pas au vote,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte administratif 2023 pour les montants cités ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, sont conformes au compte de gestion et se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat Antérieur	160 801.92 €
Résultat 2023	12 005.05 €
Report 2024	172 806.97 €

Section d'Investissement

Résultat Antérieur	85 019.08 €
Résultat 2023	-156 075.91 €
Report 2024	-71 056.83 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'affecter au budget 2024 le solde excédentaire de la section de fonctionnement (172 806.97€) de la manière suivante :

- En recettes d'investissement au compte 1068, la somme de 71 056.83€
- En recettes de fonctionnement, au chapitre 002, la somme de 101 750.14€

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2024

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le mécanisme de la suppression de la taxe d'habitation mis en place en 2021 et ses répercussions sur les nouveaux taux d'imposition. La taxe foncière bâtie est désormais composée :

- du taux communal 2020 de 14,15%
- du taux départemental 2020 de 18%

Le taux pour la commune est donc de 32.15%.

Mr le Maire informe aussi les conseillers que l'État a augmenté « les bases » d'imposition et que dès lors, même si le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024, les administrés noteront tout de même une augmentation de leurs impôts.

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2024 des taxes foncières communiqué par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'augmenter les taux d'imposition communal pour 2024 de 3% décomposés comme suit :

Taxe foncière bâti : 33.11 %

Taxe foncière non bâti : 48.14%

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 17.76%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023-08 en date du 11 avril 2023, par laquelle le Conseil Municipal a adopté le budget primitif pour l'exercice 2023 de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-02 de ce jour approuvant le compte administratif de la commune de l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 2024-03 en date de ce jour par laquelle le Conseil Municipal a décidé de l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** chapitre par chapitre le budget primitif pour l'exercice 2024 qui est équilibré en recettes et dépenses, en fonctionnement et investissement, aux montants de :

- Section de Fonctionnement : **338 913.14 €**

- Section d'Investissement : **177 556.83 €**

VOTE DU BUDGET

Dépenses/ Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSE
11	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	121 893.14 €
12	CHARGES DE PERSONNEL	60 000.00 €
14	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	14 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	130 000.00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00 €
68	DOTATION ET PROVISION	200,00 €
O23	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 120.00 €
042	OPÉRATIONS ORDRE TRANSF. ENTRE SECTIONS	200.00 €
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	338 913.14 €

Recettes/ Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	RECETTE
70	PRESTATION DE SERVICE	520,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	10 000,00 €
731	FISCALITÉ LOCALE	190 093,00 €
74	DOTATION/ SUBVENTION/ PARTICIPATION	28 900,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	7 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	150,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €
OO2	RÉSULTAT REPORTÉ N-1	101 750,14 €
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	338 913,14 €

Dépenses/ Investissement

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSE
001	SOLDE EXÉCUTION REPORTÉ	71 056,83 €
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	4 500,00 €
21	IMMOBILISATION CORPORELLE	90 000,00 €
16	EMPRUNTS	12 000,00 €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	177 556,83 €

Recettes/ Investissement

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTE
O21	VIREMENT À LA SECTION D'EXPLOITATION	11 120,00 €
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	65 200,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RÉSERVES	101 236,83 €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	177 556,83 €

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire informe les conseillers, que suite à la constitution d'une provision pour créances douteuses sur le budget 2021, la Trésorerie nous demande de prendre une délibération pour préciser la politique de provisionnement des créances douteuses et son montant de 156€.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la délibération proposée.

SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues en Mairie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes pour l'année 2024 :

- Andrezélienne : 2500€ (Mmes Chabrat et Langry et Mr Mauborgne, membres de cette association ne participent pas au vote)
- Récré des 3 Villages : 600€
- Croix- Rouge Française : 100€
- ADMR : 150€

Monsieur le Maire propose aux conseillers de participer à hauteur de 30€ par bénévole et/ou membre du Conseil Municipal qui souhaiterait assister à la sortie des anciens organisée par l'Andrezélienne.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** cette proposition.

CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une demande de la famille de Mr DOUCET Henri, propriétaire d'une concession et inhumé dans notre cimetière de pouvoir acheter une case du colombarium afin d'y réunir leurs parents.

Après discussions, les demandeurs n'étant pas domiciliés sur la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas répondre favorablement à cette demande afin de ne pas faire de précédent.

SDESM / INEO – CONVENTION POSE D'UN TRANSFORMATEUR ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire informe les conseillers que le transformateur électrique situé Rue Tournebride va être déplacé au niveau de la pelouse du presbytère, toujours dans la même rue. Pour cela une convention doit être signée avec le SDESM.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

MÉTHANISEUR

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que la société SAS R&D BIO ENERGY exploitant un méthaniseur sur la commune de QUIERS et épandant les digestats sur des terres agricoles doit passer d'un régime d'exploitation déclaratif à un régime d'autorisation. Pour cela les communes concernées doivent transmettre leur avis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose aux conseillers de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente :

- Location week-end (samedi et dimanche) : 350€
- Journée supplémentaire (prolongé par un jour férié) : 100€

La location de la salle polyvalente reste exclusivement réservée aux habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.

BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire informe les conseillers que prévoyant son départ prochain de notre commune, Pascal le responsable de la Bibliothèque a souhaité passer la main. Aude a donc pris ce rôle, sachant pouvoir compter sur une équipe de bénévoles motivés.

Un sujet d'interrogation se pose actuellement au sein de la Bibliothèque avec la volonté affichée par le réseau de lecture publique de l'intercommunalité de mettre en réseau les bibliothèques communales de nos villages. Monsieur le Maire et les bénévoles de la Bibliothèque doivent rencontrer à ce sujet Mme Varoqui, vice-présidente à la culture au sein de la CCBRC et Mme Boulay Daumas, coordinatrice du réseau de lecture publique.

DÉVIATION GUIGNES

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que sur notre partie de la déviation les travaux ne reprendront pas avant janvier 2025, suite aux fouilles archéologiques complémentaires qui doivent être réalisées.

DATES À RETENIR

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers quelques dates importantes dans la vie de notre village :

04 mai → Sortie randonnée en forêt de Fontainebleau par l'Andrezélienne

25 mai → repas des voisins

09 juin → Élections Européennes

22 juin → Kermesse par la Récré des 3 Villages

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05.